

**DEPARTEMENT  
DES LANDES**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES GRANDS LACS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
2020-033**

Nbre de Conseillers en exercice : 36  
Nbre de présents : 19  
Nbre de votants : 27  
Nbre de procurations : 8  
Date de convocation et d'affichage : 20/02/2020  
Secrétaire de séance : LAINÉ Fabien

**L'an deux mille vingt, le vingt-sept février à 20h30**

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au centre administratif de Parentis-en-Born, sous la présidence de Monsieur DUDON Alain, Président

**Présents :** Mme BLEVEC Marie-Christine, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. DELOUZE Alain, M. DORVILLE Patrick, M. DUDON Alain, M. FOSSE Bertrand, Mme DOUSTE Françoise, M. VILLENAVE Vincent, M. CHAUVIN Mickaël, M. ERNANDORENA Christian, Mme LARROUY Claude, M. LAVIELLE Raymond, M. SOULES Eric, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, M. LAINÉ Fabien, Mme DUBOIS Françoise, M. CASTAGNEDE Vincent, M. RAMEAU Thierry

**Procurations :** M. DEMANE Kamel donne procuration à Mme BOUSQUET Marie-Hélène, Mme PELTIER Virginie donne procuration à M. DELOUZE Alain, Mme LARREZET Hélène donne procuration à Mme BLEVEC Marie-Christine, Mme CASSAGNE Patricia donne procuration à M. CHAUVIN Mickaël, Mme BENHEBRI Béatrice donne procuration à Mme LARROUY Claude, Mme NADAU Marie-Françoise donne procuration à M. ERNANDORENA Christian, M. RODRIGUEZ David donne procuration à Mme DUBOIS Françoise, Mme MIREMONT Raphaëlle donne procuration à M. LAINÉ Fabien

**Absents et excusés :** Mme BLOUIN Anne, M. BUCAMP Frédéric, M. DIAZ Manuel, Mme NAYACH Laure, M. PIORKOWSKI Bruno, Mme POULAIN Marielle, M. LOUPIT Jean-Jacques, M. DUCOM Marc

**Décision de l'assemblée :**

Votants : 27  
Pour : 27  
Contre :  
Abstentions :

Document exécutoire à compter du : 28/02/2020  
Transmis en Préfecture le : 5/03/2020  
Affiché le : 5/03/2020  
à Parentis en Born, le 5/03/2020

Le Président,

Alain DUDON



Accusé de réception en préfecture  
040-244000873-20200227-2020-033-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2020  
Date de réception préfecture : 05/03/2020

**Sujet n° 33 : Acquisition des parcelles CK 1287 et CK 1288 sises sur l'aérodrome  
auprès de l'Etat**

*Rapporteur : Alain DUDON*

M. le président rappelle que la communauté de communes des Grands Lacs est propriétaire et gestionnaire de l'aérodrome des Grands Lacs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

La division domaine de la Direction Générale des Finances Publiques a adressé un courrier le 13 décembre 2019 à la collectivité pour indiquer que les parcelles CK 1287 et CK 1288 d'une superficie totale de 6 185 m<sup>2</sup> sises sur l'aérodrome des Grands Lacs à Biscarrosse constituaient un immeuble cessible du domaine privé de l'Etat.

Les articles L 240-1 à 3 du code de l'urbanisme instituent un droit de priorité au profit des EPCI à fiscalité propre pour tout projet de cession par l'Etat d'un immeuble de son domaine privé situé sur leur territoire. Le service du domaine a évalué ces parcelles à 1 500 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- De faire valoir son droit de priorité pour l'acquisition des parcelles CK 1287 et 1288 pour un montant de 1500 € H.T. compte-tenu de l'intérêt général de disposer de ces parcelles en tant que propriétaire et gestionnaire de l'aérodrome des Grands Lacs ;
- D'inscrire la dépense au budget 2020 du budget concerné ;
- D'autoriser le Président à donner pouvoir à tout clerc de notaire de l'étude de Maître BONNARDEL pour la signature de l'acte notarié ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécoeurs citoyens » accessible par le site internet [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme, le 28 février 2020

Le Président,

Alain DUDON



Accusé de réception en préfecture  
040-244000873-20200227-2020-033-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2020  
Date de réception préfecture : 05/03/2020



Agence  
Départementale  
d'Aide  
aux Collectivités  
Locales  
Département des Landes  
Extrait cartographique

## CK 1287 et CK1288

Mis à jour : Année 2019

Edité le : 17/02/2020

Par : ADACL

Echelle : 1:2 000

IGECOM40

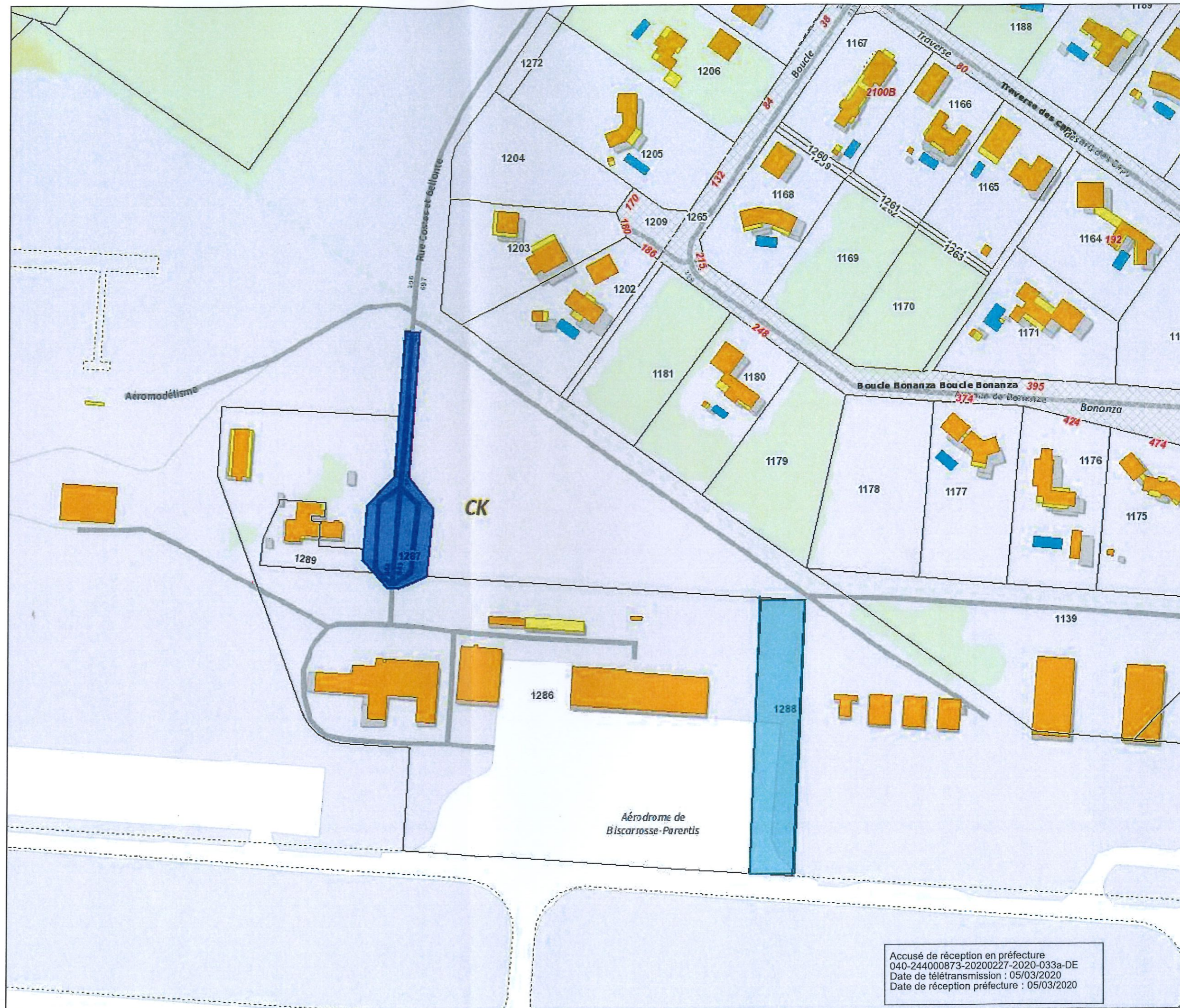
### Légende

#### Détails ponctuels

- ✕ Mur Mitoyen
- \* Pylône
- Puits, atenne

#### Détails linéaires

- Aqueduc
- - - Chemin
- Flèche rattachement du n° de parcelle
- - - Gazoduc ou oléoduc
- ⚡ Ligne de transport de force
- - - Parking, terrasse et surplomb
- + Rail de chemin de fer
- ☪ Symbole d'église
- - - Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sport
- - - Trottoirs, sentier
- Cours d'eau
- ⊠ Voies privées du plan cadastral



Accusé de réception en préfecture  
040-244000873-20200227-2020-033a-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2020  
Date de réception préfecture : 05/03/2020